

## Désigné une personne proche en temps que curateur

Par Imene11, le 14/08/2020 à 01:57

***Bonjour, (on dit "Bonjour" en arrivant quelque part, non ?***

Une amie proche est sous curatelle de l'association Astra . Son papa veut que je soit sa curatrice. Nous avons pris un avocat pour contester la décision du juge des tutelles. Ma question est. Est-ce que j'ai le droit d'être curatrice de mon amie car elle ne veut pas une personne de l'Etat. Son père veut absolument que je m'occupe de sa fille.

Merci de votre réponse.

Par youris, le 14/08/2020 à 09:14

bonjour,

ce n'est pas l'état mais une association.

*Le juge nomme un ou plusieurs tuteurs. La tutelle peut être divisée entre un tuteur chargé de la protection de la personne (par exemple, en cas de mariage) et un tuteur chargé de la gestion du patrimoine (par exemple, pour faire la déclaration fiscale).*

*Le tuteur est choisi en priorité parmi les proches de la personne à protéger. Si c'est impossible, le juge désigne un professionnel, appelé mandataire judiciaire à la protection des majeurs, inscrit sur une liste dressée par le préfet.*

source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2120>

vous avez le droit de demander à être curatrice mais la décision appartient au juge des tutelles. Un avocat peut effectivement vous aider.

salutations